



La filière française du nucléaire est ébranlée avec un besoin de financement conséquent. Mais le renouvellement du parc électronucléaire et l'indépendance énergétique d'origine électrique de la France dépendent de sa survie.

A travers ce manifeste, les équipes CFDT souhaitent exprimer leur attachement à une filière cohérente, profitant de tous les atouts et des savoir-faire des acteurs du nucléaire. Les décisions doivent prendre en compte en premier lieu le maintien des compétences critiques souvent longues à acquérir, l'emploi et le périmètre du recours à la sous-traitance.

Manifeste pour une filière française du nucléaire cohérente

Septembre 2016

Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire,
AREVA NC La Hague, local syndical CFDT bât. Social, 50444 BEAUMONT-HAGUE CEDEX
Email : jean-pierre.bachmann@areva.com Tél : 06.84.13.34.36
Email : sebastien.lambert.cfdt@cea.fr Tél : 06.37.42.68.06

Introduction

L'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire (UFSN CFDT) regroupe dix syndicats CFDT des entreprises AREVA, CEA, ANDRA, IRSN et leurs sous-traitants. Elle porte délégation de la Fédération Générale des Mines Métaux de la Confédération CFDT.

La filière du nucléaire représente 7 % des emplois industriels en France, soit environ 220.000 salariés travaillant dans 2500 entreprises. A l'heure où la filière est ébranlée, le nouveau schéma accepté par l'Etat consiste en un isolement des principales entités qui la composent. Il est basé sur une approche principalement économique.

Pour l'UFSN CFDT, cet isolement risque de compromettre la capacité de la France à répondre demain au renouvellement du parc électronucléaire français, à sa capacité d'innovation mais également à la pérennisation de la recherche et de ses applications dans le domaine du médical en

particulier. Le risque est fort qu'il n'y ait plus de sens commun. Les reports successifs des décisions structurantes sont plus qu'alarmants.

A travers ce manifeste, les équipes de l'UFSN CFDT souhaitent exprimer leur attachement à une filière sûre, cohérente et durable, profitant de tous les atouts et des savoir-faire des acteurs du nucléaire. Les décisions doivent prendre en compte en premier lieu le maintien des compétences critiques souvent longues à acquérir, l'emploi et le respect des sous-traitants. L'UFSN CFDT rappelle son attachement à la construction d'un véritable mix énergétique français et à la création d'une filière pour les renouvelables. Il ne faut pas opposer les technologies de l'énergie mais plutôt assurer un financement équilibré entre elles. L'UFSN CFDT réaffirme également le principe intangible d'une exploitation nucléaire en sécurité et sûreté absolues.

Table des matières

Introduction.....	2
Glossaire et définitions.....	2
La filière du nucléaire	3
Risques avec des entreprises du nucléaire isolées.....	5
Sécurisation et pérennité du cycle du combustible	7
La sûreté n'est pas négociable	8
Maintien et développement de compétences nécessaires au renouvellement du parc.....	10
Place de l'Etat dans la stratégie énergétique de la France	11
Pour un nucléaire socialement responsable	12
Signataires	14

Glossaire et définitions

ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

APE : Agence de Participation de l'Etat

ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

CEA : Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives

CSFN : Comité Stratégique de la Filière Nucléaire

CNNC : China National Nuclear Corporation
DCNS : Direction des Constructions Navales et Services
EDF : Electricité de France
EPR : European Pressurized Reactor
FA3 : Chantier EPR de Flamanville
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
INB : Installation nucléaire de base

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire
OL3 : Chantier EPR d'Olkiluoto
PFN : Plateforme France Nucléaire
RJH : Réacteur Jules Horowitz
RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SMR : Small Modular Reactor
UFSN CFD : Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire CFD

Modèle Intégré : organisation d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises visant à maîtriser l'ensemble des cycles de la matière nucléaire, de l'amont vers l'aval, en vue d'en faire commerce.

Sécurité : la sécurité nucléaire recouvre la sécurité civile en cas d'incident, la protection des installations contre les actes de malveillance, la sûreté nucléaire, ainsi que la radioprotection.

Sûreté : la sûreté nucléaire regroupe l'ensemble des dispositions permettant d'assurer le fonctionnement normal d'une installation nucléaire, prévenir les accidents ou les actes de malveillance et d'en limiter les effets tant pour les travailleurs que pour le public et l'environnement.

La filière du nucléaire

Depuis plus d'une cinquantaine d'années, la France a su se doter des compétences et des technologies nécessaires à la maîtrise de l'énergie nucléaire. La filière française s'est construite à partir du savoir-faire du CEA et de la mission d'exploitation de l'énergie nucléaire par EDF. En complément, un fleuron de l'industrie s'est constitué autour d'AREVA, basé sur un modèle intégré.

Alors que le secteur de l'énergie s'attendait à une forte croissance dans les années 2000, la crise de 2008 a réduit l'offre. Les conséquences aujourd'hui se font encore ressentir avec un **manque cruel de trésorerie des grands industriels pour financer les projets de nouvelles installations**. A ceci doivent s'ajouter certaines erreurs stratégiques commises, qui fragilisent l'emploi, le maintien des compétences et la santé financière des grands groupes. AREVA avait largement anticipé un « saut capacitaire » pour répondre à la demande et s'en est trouvé d'autant fragilisé.

La libéralisation des marchés de l'électricité au niveau mondial (surtout au niveau européen) ainsi que la production des énergies fossiles

redeviennent bon marché (gaz de schiste...), entraînent une baisse du coût de l'énergie, induisant un décalage des grands investissements, notamment nucléaire.

L'accident survenu à Fukushima en mars 2011, outre le caractère tragique de cette catastrophe, a conduit à l'arrêt de centrales japonaises et à une suspicion vis-à-vis de la sûreté des installations nucléaires. Cet accident a nécessité des investissements importants pour améliorer la sûreté nucléaire des dites installations, diminuant sensiblement la rentabilité du KW électrique produit par le nucléaire.

Le financement étant conséquent, le choix du gouvernement et de son opérateur est de recourir le plus longtemps possible à une prolongation de la durée de vie des centrales existantes. Un état des lieux des centrales et leurs évaluations opérationnelles conduiront l'Etat à identifier en 2018-2019 via l'ASN, les centrales autorisées à poursuivre leur exploitation, les tranches à arrêter et le besoin de reconstruire des unités. Ce calendrier doit être construit en concertation, partagé afin

d'être un fil conducteur pour toute la filière et d'organiser le maintien des compétences ainsi que le renouvellement des outils industriels. Il faut également veiller à éviter un effet falaise, qui conduirait à un accident majeur dans une installation maintenue à niveau. Dans ce cadre, il devient urgent de définir avec les acteurs de toutes les énergies, fossiles, nucléaires et renouvelables, un Programme Pluriannuel de l'Énergie (PPE) cohérent.

Les calendriers de l'exploitant EDF devront s'inscrire en tenant compte des engagements de l'Etat, tant sur la COP21 que sur ceux associés à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (*JO du 18 août 2015*). Cette dernière impose un plafonnement de la production d'électricité à 63,2 GW soit une part fixe du nucléaire à 50 % à l'horizon de 2025. Cette ambition apparaît déjà comme inatteignable dans le délai annoncé sans chocs importants de production, événements toujours néfastes sur le marché de l'énergie. **Si la France veut construire un mix énergétique sans à-coup, l'objectif d'une production d'énergie nucléaire à 60 % d'ici 2030, prônée par la CFDT, semble ambitieux mais également réaliste.**

Ce calendrier pose déjà de nombreuses difficultés de la filière nucléaire française, nécessaire pour mettre en œuvre de nouveaux programmes électronucléaires nationaux et internationaux. Les difficultés rencontrées par AREVA sur les chantiers d'Olkiluoto (OL3), seul, et Flamanville (FA3) avec EDF, ne facilitent pas les choses. Il faut cependant s'évertuer à conserver les bases technologiques et industrielles solides y compris sur la maîtrise du cycle, que ce soient chez les entreprises donneuses d'ordres mais également chez tous les sous-traitants et chez les experts techniques et académiques en R&D du domaine (CEA, IN2P3, ANDRA,...).

Pourtant les opportunités existent puisque 67 réacteurs sont en construction dans le monde et 173 réacteurs supplémentaires devraient

l'être à l'horizon de 2030. La croissance du nucléaire, même si elle ne signifie pas une évolution forte du mix énergétique mondial, est surtout portée par les pays émergents disposant pour certains d'entre eux d'une industrie nucléaire nationale intervenant sur leur territoire ou à l'export à l'international. Les acteurs chinois sont par exemple associés à près d'un tiers des réacteurs en construction. L'industriel russe *Rosatom* est quant à lui en charge de la construction d'environ un réacteur sur cinq. Pour gagner des marchés, les industriels français se confrontent donc à des industries étrangères soutenues par leurs Etats, et particulièrement pour le financement des grands projets.

Il est primordial de garder à l'esprit qu'en toile de fond se pose l'acceptation par les opinions publiques d'une industrie française du nucléaire, surtout après l'accident de Fukushima, qui a frappé l'une des premières économies mondiales.

- Il faut donc premièrement veiller à **maintenir, voire accroître, la sûreté des installations existantes ou futures**. En cela, l'application des recommandations de l'ASN doit se faire en concertation. L'ASN et l'IRSN doivent avoir également des équipes suffisamment grées en vue de leur plan de charge à venir.
- Deuxièmement, il faut que l'Etat, les industriels et les opérateurs du nucléaire s'emploient à fermer et maîtriser le cycle associé à la matière nucléaire. Il est indispensable par exemple de **respecter la loi de programmation relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs du 28 juin 2006**, surtout en ce qui concerne les recherches sur la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue. Si le cycle n'est pas refermé, le Plutonium devient un déchet s'il n'est pas réintroduit dans une filière adaptée pour l'utiliser. De la même façon, l'Uranium deviendrait également un déchet ce qui obère la rentabilité et l'acceptabilité de l'ensemble de la filière. L'industrie nucléaire doit s'inscrire dans une logique minimisant les déchets radioactifs et ne

- reportant pas les décisions, leur gestion et leur charge aux générations futures.
- Se rajoute enfin la démonstration de mener à bien les opérations d'Assainissement / Démantèlement dans un calendrier partagé et en respectant son financement. Il serait sur ce point indispensable d'identifier les métiers et compétences nécessaires à ces opérations. A l'échelle mondiale, ce serait 300 réacteurs qu'il conviendrait d'arrêter dans les 20 prochaines années, avec un marché estimé à environ 220 Md€, auxquels s'ajoutent les autres installations du cycle. Conscient que ce marché est captif, des efforts pour

envisager des synergies sur des retours d'expériences doivent être envisagés à l'échelle de la France, voire de l'Europe. Pour la CFDT, il n'est pas concevable de reporter des opérations de démantèlement à long terme. **Chacun doit assumer ses déchets et ne pas reporter les phases d'Assainissement / Démantèlement sur les autres acteurs ou sur les générations suivantes.**

Les deux derniers points sont importants dans le cadre d'un nucléaire durable et acceptable par la population, du fait de la responsabilité des engagements sociétaux qu'il porte.

Risques avec des entreprises du nucléaire isolées

L'entreprise AREVA accumule les déboires depuis plusieurs années, superposant des bilans déficitaires et une dette d'environ 6 milliards d'euros. AREVA, jadis à l'intérieur puis issue du patrimoine du savoir-faire et des compétences du CEA, a pourtant un carnet de commande pluriannuel fourni, un équivalent d'environ 7 exercices en termes de chiffre d'affaire.

Cette entreprise, fleuron du savoir-faire nucléaire de la France, a apporté au cours de la décennie sa contribution à l'Etat :

- 3,5 Md€ de dividendes versés aux actionnaires étatiques ou non,
- 9 Md€ d'impôts payés sur les sociétés,
- 11,5 Md€ d'investissements réalisés,
- 41 Md€ de masse salariale distribuée,
- 40 Md€ de courant d'affaire avec les prestataires en France.

Aujourd'hui c'est un démantèlement de l'entreprise AREVA qui se prépare par la vente de la division réacteur AREVA-NP à EDF. Celui-ci devrait probablement s'accompagner d'une recapitalisation de l'Etat à hauteur d'environ 5 milliards d'euros, sous réserve de l'accord de la Commission Européenne. Il faudra résoudre le contentieux entre le constructeur de

réacteur et son client TVO sur le chantier OL3, afin d'envisager une sortie de crise. L'équation est complexe car l'opérateur EDF n'accepterait de participer au sauvetage d'AREVA que si le risque OL3 est isolé dans AREVA-SA.

Derrière ces opérations, il y a également le détournement des activités opérationnelles, d'une part des entités contribuant au cycle du combustible nucléaire, et d'autre part la société AREVA-TA qui œuvre pour la défense nationale. Le premier sera placé dans une structure provisoire nommée « New Co », qui bénéficiera d'une partie de la recapitalisation de l'Etat, ainsi que des capitaux étrangers avec en particulier le groupe chinois CNNC. La structure « New Co » vise une rentabilité atteignable supérieure à 10 % de son chiffre d'affaire à l'horizon de 2020. Le second, AREVA-TA, dispose de compétences indispensables à la propulsion navale, ainsi qu'aux petits réacteurs nucléaires électrogènes et de recherche. Des opérations visant à rendre cette société indépendante sont en cours. Les nouveaux actionnaires seraient l'Etat, à travers l'APE, le CEA, DCNS et EDF.

Mais ce démantèlement n'est pas synonyme d'annihilation de tous risques industriels. La vente des structures composant le groupe AREVA ne répond pas à un **manque de visibilité de la stratégie électronucléaire en France et à une baisse du plan de charges de certaines de ces « business units », en particulier celles associées aux gros équipements**. Cela met en péril l'aptitude de la France de disposer d'entreprises en capacité de fournir les éléments à haute valeur ajoutée, nécessaires à la rénovation du parc électronucléaire français et à la construction de nouveaux réacteurs. On pensera notamment aux outils industriels permettant de fabriquer et garantir les cuves et les couvercles des réacteurs, demandant des installations sidérurgiques spécifiques avec le niveau de qualité optimal et qui restent uniques en Europe. Si aucune commande n'est passée d'ici 2019, l'arrêt des fours d'élaboration représente un danger de ne plus être en capacité de les redémarrer et de perdre les compétences nécessaires à la maîtrise des procédés.

Il existe également un risque pour la *Compagnie pour l'Etude et la Réalisation de Combustible Atomique (CERCA)* qui met à profit l'INB 63, basée sur le site Areva-NP de Romans. Cette usine développe et fabrique les éléments combustibles avec des taux élevés d'enrichissement en Uranium235 pour les réacteurs de recherche en France et dans le monde. Elle fournit également des cibles pour les usages médicaux (production de radionucléides). De nombreux travaux doivent être réalisés principalement pour prendre en compte les nouvelles recommandations de l'ASN de tenue sismique, surtout pour la zone U, mais également pour rénover une partie de l'installation. Aujourd'hui, ces travaux demandent un financement important. Les tergiversations autour de l'avenir d'AREVA laissent planer un risque fort pour l'avenir même de la filière neutronique en France (de la recherche académique jusqu'aux besoins des industriels). Il existe également un risque

d'une perte de parts de marché à des concurrents faisant preuve d'opportunisme. Cela pourrait impacter économiquement ce bassin d'emploi déjà sinistré. L'image de la filière serait dégradée aux yeux de nos clients étrangers, opérateurs de réacteurs de recherche, qui se reposaient jusque-là sur les compétences reconnues de cette INB. Cet exemple montre que l'évolution de la filière peut également avoir des répercussions pour le médical en France.

Le reste de la filière n'est pas épargné. Le CEA connaît de réelles, profondes et récurrentes difficultés financières, en particulier sur ses activités de recherche associées à sa mission de soutien à l'industrie. Cela entraîne une forte incertitude sur le devenir de cet organisme placé pourtant au premier niveau du classement Reuters. La recherche de financement externe atteint des niveaux inacceptables pour garantir ses activités sur le moyen et long terme.

Sur la partie nucléaire, il lui faut vendre la majeure partie de ses actifs pour dégager les montants nécessaires aux opérations d'assainissement et de démantèlement. Dans la suite l'Etat s'est engagé à lui dégager une subvention spécifique. Il reste cependant une forte incertitude sur le financement des activités de R&D du nucléaire avec des recettes externes, provenant des industriels, en diminution constante.

Au final, le nouveau schéma proposé conduit à un risque élevé de fragilisation des synergies entre les acteurs de la filière. Les entreprises du nucléaire se retrouvent isolées sans réels liens capitalistiques. Hier, le CEA disposait de ressources provenant de l'entreprise AREVA qu'il avait créée, avec une interconnexion industrielle, capitalistique et historique. **A minima, le CEA doit conserver un lien capitalistique et participer à la gouvernance de « New-Co »** pour assurer ses missions, en particulier vis-à-vis de la non-prolifération, ainsi que pour effectuer une R&D optimale,

garantissant les intérêts de l'Etat et de chaque partie. Dans le cas contraire, le CEA pourrait perdre un « relais industriel » et un débouché pour nombre des technologies nucléaires qu'il développe.

Pour l'UFSN CFDT, le démantèlement d'AREVA détruit le modèle intégré sans apporter une nouvelle vision pour l'avenir. Il faut dès à présent construire des **partenariats industriels, garantissant un modèle intégré multipartenaire face à la concurrence internationale.**

- **EDF** : exploitant de 58 réacteurs en France et 15 en Grande Bretagne,
- **ENGIE** : exploitant de réacteur en Europe, prestataire de service maintenance des centrales et démantèlement,
- **AREVA** : cycle du combustible et fabricant de gros éléments, démantèlement services et ingénierie,

- **CEA** : R&D pour les industriels et expert vis-à-vis de l'Etat,
- **TA** : développement de petits réacteurs électrogènes type SMR,
- **ANDRA** : R&D déchet et opérateur stockage entreposage,
- **ALSTOM** : gros composants turbine / alternateur,
- **BOUYGUES et VINCI** : génie civil et gros ouvrages,
- **Ensemble des sous-traitants « critiques »** (compétences spécifiques, sollicitations régulières par les différents donneurs d'ordres du nucléaire).

Ce nouveau modèle intégré pourrait également s'appuyer sur des industriels européens et internationaux reconnus pour leurs compétences.

Sécurisation et pérennité du cycle du combustible

Associé à l'utilisation du nucléaire civil, il existe un risque de prolifération des matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de l'arme nucléaire. **Il convient donc de veiller à sécuriser les opérations associées au cycle du combustible.** C'est une des missions du CEA qui est d'assurer des activités connexes dans les domaines des effets des armes et de la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire. Les décisions prises pour réorganiser la filière doivent donc prendre cet aspect comme postulat irrécusable. C'est une raison suffisante pour que le CEA soit actionnaire et participe à la gouvernance de « New Co » comme jadis pour COGEMA ou AREVA.

Comme pour la défense, l'approvisionnement en matière nucléaire est stratégique et ne peut être dépendant d'acteurs étrangers. La

France doit, dans un souci d'indépendance énergétique, sécuriser l'approvisionnement en matière nucléaire pour les acteurs du nucléaire de l'hexagone, dans l'esprit du décret créateur du CEA qui lui confiait cette mission de service publique. Cela passe avant tout par des accords commerciaux entre EDF, AREVA et le CEA. Pour l'approvisionnement des centrales nucléaires françaises, EDF fait actuellement appel à des entreprises mondiales, AREVA naturellement, mais également *URENCO* (Grande Bretagne / Allemagne / Pays-Bas), *TENEX* (Russie) ou *USEC* (Etats-Unis). A l'heure où l'Etat s'apprête à entamer une recapitalisation pour AREVA, l'UFSN CFDT demande un renforcement des contrats commerciaux entre l'électricien français et « New Co », pour la sécurisation de l'approvisionnement français et garder une indépendance énergétique. AREVA ne représente que 30 à 40 % de l'approvisionnement en matière nucléaire. **Il faut donc organiser une logique industrielle**

au cycle du combustible. Là aussi une participation d'EDF au capital de « New Co » apparaît indispensable, pour faire valoir l'intérêt de chaque partie, et éviter les désaccords passés.

Pour assurer cet approvisionnement, outre la propriété de mines d'uranium rentables, il est nécessaire d'y associer l'outil industriel jusqu'au retraitement des combustibles. Celui-ci doit être performant et répondre aux obligations de sûreté actuelles. C'est pourquoi il conviendra de **s'engager dans une démarche de maintien et de renouvellement des installations, surtout dans l'aval du cycle.**

Associé à cela, il convient dès à présent d'accélérer les études sur la transmutation et le stockage des déchets nucléaires et des combustibles usés. L'UFSN CFDT est favorable à la poursuite de la recherche sur la transmutation ou de toute technologie permettant le processus de traitements des déchets. Ces recherches pourraient conduire à la mise en place d'un cycle dédié à l'incinération des déchets dans des réacteurs

La sûreté n'est pas négociable

Tous ceux qui travaillent dans le milieu du nucléaire prônent la sûreté des installations en plus de la sécurité. Ce sont en effet les premiers exposés, et donc concernés par un incident ou accident dans une centrale ou une installation nucléaire. Par ailleurs, un tel événement aurait des conséquences dramatiques tant d'un point de vue écologique, industriel mais également sur l'acceptation du nucléaire pour les populations. Cela aurait inexorablement et durablement un impact sur l'emploi de la filière.

L'UFSN considère que la sûreté n'est pas négociable, car elle participe au maintien de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique français. Cependant, les moyens d'y arriver et les méthodes pour parvenir à un haut niveau

spécifiques consacrés à la réduction de la toxicité des déchets finaux. En attendant, **l'UFSN CFDT reste favorable au stockage géologique de déchets radioactifs (CIGEO) avec une réversibilité des opérations de stockage.** La réversibilité offre aux générations successives la possibilité de revenir sur les décisions de façon démocratique et impose un développement du stockage progressif et flexible. Il convient également de réaliser une phase pilote décennale et de **construire ce dossier en toute transparence avec les acteurs locaux.** Ces déchets, rappelons-le, sont actuellement stockés dans des conditions de bien moindre sécurité. Mais dans la période actuelle de financement très difficile, il conviendrait de revoir les échéances du financement de CIGEO par les acteurs du nucléaire. Il conviendra également de rechercher des économies tout en maintenant le niveau d'exigence de sûreté. Par ailleurs, l'UFSN CFDT demande que l'ANDRA conforte sa prédominance dans la gestion des déchets par une R&D accrue, afin de proposer encore plus de solutions aux opérateurs industriels.

de sûreté doivent faire l'objet d'un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes. Le Standard de sûreté doit être débattu et validé par l'ASN, pour identifier le juste besoin entre la sûreté et l'acceptabilité du risque au regard des exigences de protections publiques. Les choix quant au design des réacteurs et des installations doivent être partagés dès les phases de conception jusqu'au démantèlement des installations.

La sûreté nucléaire ne supporte pas le moins disant et une politique à l'économie. L'effort consenti doit être croissant et suivre le référentiel évoluant sans cesse à la hausse. Les moyens humains et financiers doivent être présents de part et d'autre, entre autorités et opérateurs, pour assurer une constante

formation et un développement de l'outil, équilibre entre production et évaluation.

Un effort important a été entrepris sur l'amélioration de la démarche qualité et sur le nombre de dossiers justificatifs associés à une activité nucléaire. **Mais l'augmentation du niveau de sûreté ne se résume pas à un accroissement des exigences administratives.** Il doit se fonder sur la robustesse des moyens : dispositifs mis en œuvre pour satisfaire aux exigences de sûreté.

La sûreté repose en partie sur les femmes et les hommes qui interviennent sur les installations. L'erreur humaine est cause de dysfonctionnement en matière de sûreté. Elle résulte de la perception, de la compréhension des situations de travail, des processus de décision et de l'organisation ... Plusieurs origines peuvent conduire à ces erreurs humaines :

- Des modes d'organisation qui sont mouvants ou des réorganisations permanentes,
- Les modes d'organisation matriciels, souvent trop rigides et inadaptés (projets, recherche),
- Une pression économique constante,
- L'individualisation croissante au détriment de la performance collective,
- Un appauvrissement des moyens et des ressources consacrés à l'exploitation des installations,
- Un manque de connaissance ou d'expérience,
- Un manque de vigilance lié à des problèmes personnels ou difficultés professionnelles,
- Une ambiguïté dans les procédures ou des outils inadéquats,
- Des diminutions d'effectifs qui impactent les « boucles de rattrapages » et le contrôle mutuel,

- Les modes de management qui défavorisent la coopération entre salariés,
- Des relations clients / fournisseurs qui défavorisent les prestataires,
- Des conditions d'intervention difficiles (bruit, éclairage, ...).

Sur tous ces facteurs, l'entreprise peut et doit intervenir pour améliorer la sûreté. Elle dispose pour cela de multiples outils (formation, amélioration des conditions de travail, amélioration de la qualité et du contrôle des opérations ...). **La transgression d'une procédure** consiste à ne pas appliquer volontairement une règle. Elle est souvent due à des considérations économiques ou de gestion du temps. Là aussi, l'employeur a le devoir d'intervenir pour minimiser le risque. Il ne peut pas se désengager de sa responsabilité lorsqu'il contraint son personnel à réduire sa vigilance vis-à-vis de la sûreté pour des raisons économiques. Pour l'UFSN CFDT, le rôle des instances représentatives du personnel est primordial dans le contrôle et l'amélioration des conditions de travail. Il est essentiel d'avoir une réflexion collective sur la Qualité de Vie au Travail dans les entreprises du secteur, tant pour les donneurs d'ordres que pour les sous-traitants.

L'approche FOH (Facteur Organisationnel et Humain) vise à offrir les outils et les méthodologies permettant d'identifier les causes de défaillance humaine. Basée sur une conception sociologique du travail et le plus souvent sur des démarches collectives, elle permet le maintien et l'amélioration de la sûreté des installations. L'UFSN CFDT a toujours soutenu cette démarche et demande qu'elle soit étendue et rendue plus accessible, notamment pour les petites entreprises qui interviennent dans les installations nucléaires.

L'UFSN CFDT considère que les approches FOH ne peuvent se limiter aux seuls facteurs comportementaux. L'impact des organisations

et les modes de management doivent intégrer la qualité de la prestation et les objectifs qualitatifs afin de valoriser le travail et les compétences de la filière. Ceci doit s'appliquer aux donneurs d'ordres, sous-traitants et prestataires.

L'UFSN CFDT demande qu'une étude sur les modes d'organisation et de management soit entreprise pour sécuriser les salariés dans leur environnement, en constante évolution.

Le risque de paupérisation des compétences est présent à un moment où chaque acteur se recentre sur son « cœur de métier », créant ainsi des logiques d'isolement contraires à la coopération.

L'UFSN CFDT considère que les Risques Psycho-Sociaux dans la filière augmentent la probabilité d'incident.

Les incertitudes sur l'avenir de la filière et les réductions de personnel doivent conduire l'Etat et les décideurs à apporter rapidement des garanties sur l'avenir du personnel et ses conditions de travail. Cette situation impacte les grandes entreprises donneuses d'ordre mais également les sous-traitants, les intérimaires et les emplois précaires, qui subissent les premiers effets de réduction d'activité et de moyens financiers de la filière. Pour l'UFSN CFDT, les entreprises donneuses d'ordre ont également une responsabilité vis-à-vis des sous-traitants.

Mais la fragilisation de la filière conduit également à une perte de connaissance sur les installations existantes et leur pilotage, ainsi que sur les activités liées au démantèlement. Comment réaliser un nouveau projet ou le démantèlement d'une installation en respectant les coûts et les délais, si la connaissance, en particulier des installations concernées, a été perdue ?

Il reste également un travail important à réaliser sur l'optimisation des équipements techniques liés à la sûreté et la sécurité. Il faut dès à présent engager une démarche visant à normaliser et standardiser le nombre et la définition des boucles et la redondance des systèmes de sécurité, en particulier pour l'EPR. La multiplication des types d'équipements vis-à-vis d'une même utilisation nuit à leur maîtrise. Ce travail entre les équipes d'AREVA, EDF et du CEA sur « l'approche système » doit améliorer la compétitivité de tout nouveau type de réacteur. Dans ce domaine, l'ASN et l'IRSN peuvent être des acteurs majeurs.

Enfin, pour l'UFSN CFDT, il existe un fort risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, si l'externalisation des gros équipements est retenue. Comment maintenir et garantir un haut niveau de sûreté et de qualité si la France ne maîtrise plus la fabrication des divers éléments d'une centrale nucléaire, par exemple des cuves et des couvercles ?

Maintien et développement de compétences nécessaires au renouvellement du parc

La qualité de prestation et les compétences des salariés des entreprises ont été les principaux avantages concurrentiels de la France dans les réussites passées, notamment lors du développement de son programme électronucléaire. Les objectifs technologiques et économiques ont été atteints grâce à

l'engagement et le professionnalisme de leurs salariés ainsi que l'innovation proposée par les équipes de chercheurs.

La filière du nucléaire doit faire face à un grand défi d'ici 2020 avec le renouvellement d'environ la moitié de ses effectifs. Il faut donc

préparer les transferts intergénérationnels de compétences et de connaissance des installations opérationnelles ou ayant existé. Il est indispensable d'avoir également une offre de formation adéquate, ainsi que des passages de témoins par compagnonnage. Les métiers concernés sont divers se basant sur des compétences scientifiques et techniques (neutronique, chimie, tuyauterie, ...), mais également des compétences en fabrication sidérurgique et de chaudronnerie, ou de maintenance par exemple. L'ensemble des compétences nécessaires de la filière comporte 16 spécialités et plusieurs niveaux de qualification, allant d'ingénieurs diplômés de grandes écoles, de chercheurs, jusqu'aux ouvriers spécialisés.

Pour l'UFSN CFDT, il faut réaliser une analyse fine de l'adéquation entre l'offre de formation et le calendrier de besoins en termes de compétences. Au-delà, il est indispensable de réaliser rapidement une GPEC de la filière et de définir un référentiel métier commun entre toutes les entités de la filière. Les acteurs de la filière doivent s'attacher à développer l'attractivité de la filière et promouvoir un niveau de formations d'excellence dans tous les domaines scientifiques, techniques et industriels. Une réflexion doit également être apportée sur la place de l'alternance dans les offres de formation.

Mais l'actualité chez AREVA vient ajouter une nouvelle difficulté. En effet, le Plan de Départs Volontaires (PDV) mis en place dès 2016 amplifie la perte de connaissance et d'expertise avec le départ de salariés

compétents. Il faut dès à présent réaliser l'état des lieux des compétences et des connaissances perdues dans le référentiel métier commun. Cela posera de nombreux problèmes surtout dans les phases d'Assainissement / Démantèlement des installations. Pour l'UFSN CFDT, un des outils à mobiliser rapidement pour pallier aux nombreux départs est la mise en place d'un réel compagnonnage et d'une offre de formation adéquate. Faute de quoi, la France perdra une partie de son savoir-faire technologique et opérationnel.

Le groupe de travail « compétence » du Comité Stratégique de la Filière du Nucléaire (CSFN), a travaillé sur le renouvellement des compétences par la formation initiale. Il a malheureusement éludé les questions de mutation de la filière et les impacts des divers plans de départ dans les entreprises du secteur. Il n'a pas traité l'aspect captation ou perte de compétences par le rachat d'entreprises et de leurs savoir-faire.

Pour l'UFSN CFDT, il convient dès à présent de réaliser un retour d'expérience des chantiers OL3 et FA3 pour identifier les phases critiques dans la conduite des grands projets. Cela permettra de construire un panel de compétences nécessaires pour les projets futurs surtout à l'export. Apprendre des erreurs du passé construira la crédibilité de la filière pour demain. Il faut également que la France garde aussi sa capacité à construire et maintenir en conditions opérationnelles des réacteurs de recherche tels que le RJH ou les autres grands instruments scientifiques.

Place de l'Etat dans la stratégie énergétique de la France

L'Etat est actionnaire des grandes entreprises de la filière, parfois de façon principale ou majoritaire. La subvention de l'Etat donnée chaque année au CEA pour ses recherches est

de moins en moins disponible pour assurer une R&D innovante, au plus près des industriels de la filière. C'est à eux d'assurer également un financement adéquat. L'Etat

impose l'établissement d'un Contrat d'Objectifs et de Performances, et négocie un Plan Moyen et Long Terme sur 10 ans, révisable annuellement pour tracer les trajectoires budgétaires de l'organisme. En aucun cas, l'Etat ne s'engage face aux objectifs du CEA. Sa stratégie n'est pas claire sur les orientations et les moyens qu'il souhaite en matière d'énergie pour construire le mix énergétique français.

Pour l'UFSN CFDT, l'Etat doit assurer un rôle central dans l'organisation de la filière comme le font tous les Etats dans le monde sur les activités de l'énergie nucléaire. Pour cela, il doit arbitrer les choix qui sont faits dans les Conseils d'Administration auxquels il participe avec ses représentants et ne pas seulement se cantonner dans un rôle de financeur. Pour retrouver un essor, la filière du nucléaire doit s'appuyer sur des entreprises ayant des gouvernances stables où la responsabilité de chacun est identifiée et assumée. L'Etat doit s'appuyer sur le CEA dont une des missions est d'apporter aux pouvoirs publics et aux industriels les éléments d'expertise et d'innovation dans le domaine du nucléaire.

Pour retrouver une dynamique vis-à-vis de l'exportation, l'Etat doit créer et animer une structure s'appuyant sur les grandes entités de la filière. Il doit piloter un « groupe France » (PNF) autour de la Plateforme Nucléaire France, avec une stratégie française partagée par tous les acteurs. Cette PNF doit être un lieu de décisions avec une

représentation des salariés comme dans le cas du Comité Stratégique de la Filière du Nucléaire. **En complément, l'Etat devra définir un plan stratégique de la R&D nucléaire et définir un calendrier pour le renouvellement des infrastructures du nucléaire de l'amont à l'aval.** Cela devra s'accompagner d'une définition de gamme et de types de réacteurs électronucléaires nécessaires à la France, allant de réacteurs de forte puissance jusqu'au SMR, en utilisant des méthodes standardisées.

Ainsi, pour l'UFSN CFDT, des choix stratégiques doivent être opérés par l'Etat, accompagnés d'une planification réaliste et d'une capacité de financement. Il conviendra également de définir au plus tôt le partenariat industriel, notamment vis-à-vis des enjeux de la filière française pour les 30 prochaines années. Pour l'UFSN CFDT, l'Etat doit soutenir les projets industriels à l'export, en particulier en ouvrant des capacités de prêts et de soutiens financiers pour concurrencer les moyens mis à disposition des groupes étrangers par leurs pays respectifs (Chine, Russie, Corée, Japon, ...).

L'Etat doit également clarifier les besoins en termes de designs des réacteurs en s'appuyant sur les recommandations de l'ASN. **Sans vouloir diminuer la sureté, il conviendra d'homogénéiser et d'optimiser les technologies de sécurité passives** et d'entamer une réflexion sur les standards de sûreté utilisés, surtout vis-à-vis de l'exportation.

Pour un nucléaire socialement responsable

Pour l'UFSN CFDT, les conditions de recours à des entreprises effectuant des prestations de service, ainsi que les conditions de travail des emplois associés, sont un enjeu majeur sur les sites nucléaires. C'est pourquoi ses représentants s'étaient investis dès le départ dans la rédaction du **Cahier des Charges**

Social. La sous-traitance ne peut se gérer uniquement à travers les marchés passés et sur le seul aspect juridique.

A l'origine, l'esprit d'élaboration du Cahier des Charges Social consistait à trouver une base commune s'appliquant à tous les exploitants

du nucléaire. Il couvre de nombreux champs professionnels mais prend en particulier des dispositions importantes dans le domaine social. L'UFSN CFDT a depuis toujours formulé de nombreuses exigences sociales pour les salariés du secteur nucléaire. Présente dans les entreprises donneuses d'ordres et prestataires, elle a soutenu dès la création du CEA, l'établissement de conditions de travail décentes et une sûreté / sécurité irréprochable. Son combat très dur pour une reconnaissance du travail sous rayonnement ionisant dans les années 1970 a marqué toute la filière du nucléaire, par l'imposition d'une réglementation protectrice pour les salariés exposés. L'UFSN CFDT considère que, si beaucoup de ses objectifs sont devenus maintenant le crédo des entreprises du secteur et des organisations syndicales, il n'en demeure pas moins que des progrès restent encore à faire, surtout sur les conditions sociales du recours à la sous-traitance de prestation. Elle considère que les transitions entre entreprises « prenante » et « cédante » dans des changements de contrats ne sécurisent pas les emplois et les garanties sociales des salariés concernés. L'UFSN CFDT constate que l'absence de transition négociée entraîne une précarité de fait même pour les salariés en CDI, qui peuvent perdre leur emploi à l'issue des changements de contrats prestataires. Cette précarité entraîne une possibilité de rupture dans les compétences critiques nécessaires à une sous-traitance d'activité maîtrisée.

L'UFSN CFDT observe que des conventions collectives concurrentes sur une même activité, créent des conditions de concurrence déloyale entre les entreprises. Les salariés sous-traitants, malgré les décisions du CSFN, sont encore très défavorisés en matière de conditions d'accueil sur les sites nucléaires. Ils sont en majorité défavorisés par les conditions du dialogue social imposées par les relations client/fournisseur, qui impactent tous les coûts sociaux au détriment du personnel. Les augmentations sont minorées, les dispositifs

d'intéressement ou de participation aux bénéfices rarement redistribués.

L'UFSN CFDT considère que la communauté de travail s'étend du donneur d'ordres aux salariés prestataires. A cette fin, l'UFSN CFDT demande que chaque entité de la filière négocie avec les organisations syndicales représentatives un accord de **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise**, en complément du Cahier des Charges Social. Cet outil leur permettrait de soutenir les clauses de celui-ci, au-delà des seules exigences réglementaires. Des accords pourraient alors intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques de leurs activités. Ces négociations doivent apporter :

- Une sécurisation des emplois lors des transferts de prestataires par la négociation collective,
- Un suivi médical commun des salariés de la filière,
- Une baisse de la dosimétrie opérationnelle pour tous les salariés travaillant sous rayonnement ionisant,
- La reconnaissance du critère de pénibilité des travailleurs sous rayonnement ionisant,
- Une valorisation des compétences des salariés prestataires (dans les contrats de prestation),
- L'association des salariés à la création de la valeur ajoutée,
- Des conditions d'accueil semblables sur les sites nucléaires entre salariés donneurs d'ordres et sous-traitants (restauration, transports, vestiaires, ...),
- Une protection sociale complémentaire minimale commune (de branche ou de secteur),
- Le respect dû à chaque salarié travaillant sur un site nucléaire pour une meilleure Qualité de Vie au Travail,
- Le choix au « mieux disant » dans les processus d'achat avec des critères sociaux,

- Les conditions de travail et de séjour des salariés sous-traitants autour des sites (logement, restauration, trajet et gestion des week-ends),
- La limitation des niveaux de sous-traitance à deux au plus,
- Les mesures pour favoriser le maintien dans l'emploi lors des renouvellements de marchés,
- Des systèmes de référencement ou de qualification des entreprises avec l'existence d'une grille de salaire prenant en compte les qualifications et l'ancienneté,
- L'encadrement du recours à l'intérim.

L'UFSN CFDT regrette que ce Cahier des Charges Social ne soit pas respecté dans sa totalité par des entités importantes qui se retranchent notamment par l'obligation d'utiliser les conditions d'attribution des marchés publics et/ou de conditions particulières d'achat. Pour l'UFSN CFDT, il faut avant tout protéger les travailleurs exposés avec la mise en place d'une sécurisation des parcours professionnels.

En attendant la généralisation d'un accord sociétal propre à la filière, l'UFSN CFDT demande une négociation par branche pour créer un dialogue social dans la filière sur les

questions d'emploi, de protection et de pénibilité des salariés. Cela doit s'accompagner d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences par bassins d'emploi. Il faut dès à présent construire dans une intelligence collective, les conditions de reclassements éventuels et sécuriser l'emploi des salariés en cas de restructuration. C'est une condition essentielle pour revitaliser les bassins d'emplois touchés par des plans sociaux.

Pour conclure, dans une période turbulente pour la filière nucléaire, il convient d'engager un réel dialogue social de qualité, associant la réflexion des organisations syndicales, le retour d'expérience des salariés concernés et les points de vue de toutes les entités françaises du nucléaire (Etat, instituts de recherche, industrie et entreprises). C'est ensemble que nous redresserons la filière. Les Instances Représentatives du Personnel ne peuvent pas être uniquement une chambre d'enregistrement, mais doivent être un lieu de débat participatif et constructif, utile à la définition de la stratégie et à sa mise en application. **Il nous faut ensemble créer les nouvelles formes du dialogue social. La filière peut et doit être un nouveau laboratoire social.**

Signataires

- Le Bureau de l'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire CFDT
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT de Basse Normandie
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT de Cadarache
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT Sud-Ouest
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT DAM Ile de France
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT de Grenoble
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT Ile de France
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT Le Ripault
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT Marcoule
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT Tricastin
- Le Syndicat des Personnels de l'Energie Atomique CFDT de Valduc
- Le Bureau de l'Inter CFDT AREVA
- Le Bureau de l'Inter CFDT CEA